

Les
Transformations du Contrat
et leur loi

Essai sur la vie du Contrat
en tant qu'institution juridique

PRÉFACE DE M. J. MAURY

PROFESSEUR À LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

ÉDITEUR DU RECUEIL SIREY

27, rue Soufflot, 25 - PARIS (6^e)

1930

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
INTRODUCTION	1
1. Cadre de cette étude. — 2. Le juriste devant l'évolution du contrat. — 3. Double point de vue auquel l'évolution peut être analysée. — 4. Point de vue du « pourquoi ». — 5. Point de vue du « comment ». — 6. Défauts de la méthode généralement suivie par les auteurs. — 7. Recherche expérimentale et droit positif. — 8. Du prétendu caractère nouveau des transformations du contrat. — 9. Possibilité d'établir une loi expérimentale des évolutions du contrat. — 10. L'expérience historique, instrument d'investigation. — 11. Comment le juriste peut remplir sa mission. — 12. Plan	1

PREMIÈRE PARTIE

LA LOI GÉNÉRALE DE L'ÉVOLUTION CONTRACTUELLE

13. Transformation du contrat dans le temps	29
---	----

CHAPITRE PREMIER

LES EXPÉRIENCES HISTORIQUES DE LA TRANSFORMATION DU CONTRAT ET LEURS CONDITIONS D'EXISTENCE	32
14. Évolution contractuelle et phénomènes sociaux	32
<i>Section I. — La transformation du contrat romain</i>	34
15. Portée de l'évolution du contrat romain. — 16. Les innovations techniques. — 17. Du rapport nécessaire entre les transformations du contrat et l'évolution générale de la société romaine. — 18. Nature des bouleversements sociaux. — 19. Action du facteur économique. — 20. Influence du facteur moral. — 21. L'élément politique. — 22. Relations que l'évolution du contrat romain permet de dégager entre ces différents facteurs et la vie du contrat	34
<i>Section II. — L'établissement de la technique contractuelle du haut Moyen Âge.</i> — 23. Nature complexe de cette évolution	56

I. Les transformations du contrat pendant le Bas Empire	67
24. Décadence du contrat romain dans les relations ayant trait à la terre. — 25. Causes de l'élaboration de pratiques nouvelles. — 26. Développement du <i>precarium</i> . — 27. Enseignements de l'expérience du Bas Empire	67
II. Le contrat féodal. — 28. Véritable caractère du contrat féodal. — 29. La <i>precaria</i> et le bénéfice. — 30. Combinaison du bénéfice et du vasselage. — 31. Force obligatoire des promesses de fidélité et rôle du serment dans le contrat féodal. — 32. Vérification des relations établies entre l'évolution du contrat et les exigences de l'équilibre social, de la vie économique et de l'ordre moral	67
III. L'évolution des autres contrats pendant le haut Moyen Age. — 33. Substitution du contrat germanique au contrat romain. — 34. Etat économique et social de la France pendant le haut Moyen Age. — 35. Détermination de l'évolution contractuelle par les exigences de la paix sociale	78
Section III. — L'évolution contractuelle du XIII ^e siècle	86
36. Reconstruction du contrat sur le principe de l'équité. — 37. Rapports de la transformation avec l'évolution économique. — 38. L'équité et les nouvelles bases de l'équilibre social. — 39. Raisons pour lesquelles au XIII ^e siècle la règle canonique <i>ex nudo facto actio oritur</i> ne pénétra pas dans le droit civil français	86
Section IV. — L'élaboration du contrat du Code civil	100
40. L'évolution contractuelle et la théorie de l'autonomie de la volonté. — 41. Essor économique de la France au XVI ^e siècle et adoption de la règle canonique par le droit français. — 42. Causes du remplacement de la théorie canonique par la doctrine du droit naturel. — 43. Conformité de la nouvelle doctrine aux exigences de l'équilibre social. — 44. Limites de l'empire du principe nouveau, sens de la solution de l'article 1674 du Code civil. — 45. Les notions d'ordre public et de bonnes mœurs. — 46. Impuissance des règles inspirées par la doctrine de l'autonomie de la volonté et contraire aux besoins de l'équilibre social. — 47. Conclusion	100
CHAPITRE II	
LA LOI DES TRANSFORMATIONS DU CONTRAT	118
48. Problème à résoudre	118
Section I. — Les transformations du contrat et l'action humaine	119
49. L'action humaine, instrument de l'évolution du contrat. — 50. Du principe auquel cette action obéit. — 51. Action hu-	

main et constance des règles des transformations contractuelles. — 52. De l'obéissance de l'activité humaine à un principe directeur mystérieux. — 53. De la manière dont l'existence de ce principe doit être vérifiée. — 54. Les controverses sur la théorie de l'organisme social et notre hypothèse. — 55. Nécessité de notre hypothèse pour rendre compte des transformations du contrat. — 56. Fécondité de l'idée de force directrice dans notre recherche	119
---	-----

Section II. — La fonction contractuelle et la loi des transformations du contrat. 135

57. De la notion de fonction contractuelle. — 58. La liberté économique et le rôle social du contrat. — 59. La matière et la forme dans le contrat. — 60. L'accord de volontés et l'équilibre contractuel. — 61. La justice contractuelle et les idées dominantes. — 62. La force obligatoire du contrat, instrument d'ordre dans les relations économiques. — 63. De la conformité du contrat aux éléments fondamentaux de la structure sociale. — 64. Contrat et vie économique. — 65. La loi des transformations contractuelles	135
--	-----

Section III. — La loi des transformations du contrat et l'action du juriste. 158

66. Du rôle du juriste dans l'évolution du contrat. — 67. De la nécessité d'agir sur les causes déterminantes de l'évolution. — 68. Les limites du déterminisme de la vie du contrat. — 69. L'élaboration du contrat transformé et l'action du juriste	158
--	-----

DEUXIEME PARTIE

LA PORTÉE DES TRANSFORMATIONS MODERNES
DU CONTRAT

70. Double aspect de cette recherche	167
--	-----

CHAPITRE PREMIER

LES CONDITIONS D'EXISTENCE DE L'ÉVOLUTION MODERNE DU CONTRAT

71. De l'importance d'une étude approfondie des causes déterminantes de l'évolution	171
---	-----

Section I. — La transformation des idées dominantes et la nouvelle conception de la justice contractuelle 174

72. Nature des idées à analyser. — 73. Les idées justificatives des solutions contractuelles du Code civil. — 74. Nouvelles conceptions dominantes, le nationalisme. — 75. Le socialisme. — 76. Les nouveaux courants d'idées et le principe de l'autonomie de la volonté	174
---	-----

Section II. — L'évolution des conditions économiques et sociales et les répercussions sur la vie du contrat	161
77. Les conditions économiques et sociales dans le contrat avant les années 1870. — 78. Influence des transformations économiques et sociales sur la théorie de l'archaïsme des solutions. — 79. La conception moderne de la justice et la théorie du contrat. — 80. La théorie de l'abus des droits. — 81. Les nouvelles idées dominantes et la doctrine de Dupont. — 82. Des conceptions qui sont à la base de l'œuvre législative. — 83. L'évolution des idées dominantes et les transformations du contrat	161
Section III. — L'évolution des conditions économiques et sociales et les répercussions sur la vie du contrat	161
84. Angles sous lesquels les conditions économiques et sociales doivent être étudiées.	161
I. L'évolution économique et sociale. — 85. Nouveaux phénomènes économiques. — 86. Extension du rôle de l'Etat dans toutes les branches de la vie sociale. — 87. Les nouveaux facteurs de l'équilibre social	161
II. La vie économique moderne et les procédés de l'élaboration de la conclusion des contrats. — 88. De l'impossibilité pour deux contractants d'entrer directement en contact et de sa solution technique. — 89. L'uniformisation des clauses contractuelles et le contrat du Code civil.	161
III. La transformation des solutions et principes contractuels. — 90. Extension du contenu de l'ordre public. — 91. De la notion de déséquilibre contractuel. — 92. De l'inégalité de puissance des parties en présence. — 93. Ce qui nous échoque dans certains contrats — 94. Contrats dans lesquels les phénomènes économiques et sociaux peuvent aboutir à l'établissement d'une hypothèse du monopole légal. — 95. La concentration des entreprises et le contrat de travail. — 96. Des causes déterminantes d'une transformation du contrat de travail en faveur des ouvriers. — 97. De la nécessité de protéger contre l'exploitation certains patrons. — 98. Le contrat collectif, seule solution possible des problèmes modernes du travail. — 99. Le contrat d'assurance. — 100. Des événements imprévisibles et de leurs répercussions sur le contrat. — 101. L'imprévisibilité et la doctrine de l'autonomie de la volonté. — 102. L'imprévisibilité et exploitation d'un contractant par l'autre. — 103. Déterminisme et limites de l'évolution des solutions contractuelles en matière d'imprévisibilité	161
IV. Les instruments techniques des transformations modernes du contrat. — 104. Mesure dans laquelle les procédés techniques du Code civil sont susceptibles d'être utilisés par l'évolution	161

105. Des principes protecteurs des incapables. — 106. Problèmes techniques posés par les besoins modernes de l'assurance sociale	261
CHAPITRE II	
UNIFORMISATION DU CONTRAT SUR LE TERRAIN DU DROIT	
107. — Méthode à suivre dans cette étude	270
Section I. — La nature juridique de la technique contractuelle par préédaction	274
A. Les problèmes posés par le procédé de la préédaction. — 108. Le procédé de la préédaction et la doctrine. — 109. Délimitation du phénomène à analyser. — 110. Différence entre le contrat par préédaction et le contrat ordinaire. — 111. Préédaction et représentation. — 112. L'interprétation du contrat par préédaction et les difficultés auxquelles elle donne lieu	274
B. L'offre de laisser participer au fonctionnement d'une entreprise. — 113. Caractères de cette offre. — 114. Par quoi cette offre se distingue des autres catégories de sollicitation. — 115. Le distributeur automatique et la nature contractuelle de l'opération. — 116. Du droit du sollicitant d'imposer à son cocontractant des clauses inconnues de ce dernier au moment de son engagement. — 117. De la protection de la volonté de l'acceptant par le jeu des règles du Code civil. — 118. Les problèmes posés par l'exécution de cette catégorie de conventions et l'application des règles traditionnelles du contrat	285
C. III. Les contrats par préédaction dans lesquels les clauses et conditions de l'opération sont connues de l'acceptant au moment de son engagement. — 119. Nature complexe de l'offre dans cette catégorie de contrats. — 120. De l'adjonction d'une gestion d'affaires à l'offre de contracter. — 121. Analyse de l'acceptation et application des règles de la gestion d'affaires à l'interprétation de ces contrats. — 122. Conformité des résultats ainsi obtenus aux solutions de la jurisprudence. — 123. De l'instabilité qu'il y a à conserver les solutions et les règles traditionnelles	302
Section II. — L'évolution du contrat de travail	319
124. L'angle d'aspect de cette évolution	319
A. Le contrat de travail et l'interventionnisme législatif. — 125. Caractère passager de la plupart des solutions imposées dans cette matière par le législateur	321

Le contrat collectif de travail. — 126. Contrat collectif et rédaction bilatérale, évolution du contrat collectif, loi du 24 juin 1936. — 127. Les conventions collectives en France après la loi de 1936.	
III. La nature juridique des conventions collectives. — 128. De la prétendue nature réglementaire du contrat collectif. — 129. Le contrat collectif et la représentation légale des incapables. — 130. La notion d'incapacité et la nullité du contrat de travail individuel. — 131. Le contrat collectif et l'harmonie dans les relations de la production, les conditions d'existence d'une nouvelle transformation en cette matière.	331
IV. Les problèmes posés par l'application du contrat collectif. — 132. Combinaison d'un contrat d'association avec le contrat collectif proprement dit. — 133. Nature des règles des articles 311 et 311 u du Code du travail. — 134. Du caractère contractuel de l'association.	347
V. Les problèmes posés par la conclusion des conventions collectives. — 135. Le rôle des pouvoirs publics. — 136. Conclusion.	353
VI. Le contrat collectif et le corporatisme. — 137. Les conditions d'existence du corporatisme et le régime de la liberté économique.	347
Section III. — L'évolution du contrat dans lequel une des parties jouit d'un monopole légal.	360
138. Domaine exact du problème. — 139. De l'insuffisance des solutions traditionnelles pour expliquer l'intervention de l'Administration dans le contrat du concessionnaire avec les usagers. — 140. Rejet de la théorie réglementaire. — 141. Les clauses stipulées par l'Administration et l'incapacité des usagers.	360
Section IV. — Le problème de l'imprévisibilité en droit positif.	366
142. L'intervention du juge dans le contrat et le principe de la force obligatoire des conventions. Comment la limitation de ce principe se présente aujourd'hui. — 143. Limites de la transformation des règles contractuelles en cette matière et la théorie de l'imprévision. — 144. Le domaine exact de la transformation de l'œuvre législative. — 145. Portée de l'évolution contractuelle en ce domaine. Le législateur est incapable de résoudre convenablement tous les problèmes que pose le bouleversement imprévisible d'un contrat. — 146. De la nécessité d'étendre sur ce point le pouvoir du juge. La formule de M. Ripert.	366
Section V. — Le nouveau contenu de l'ordre public.	361
147. Les interventions du législateur dans le contrat et l'ordre public. — 148. Caractère éphémère de la plupart des interventions	

..... Téméraire des évolutions du contrat dans le passé. — 149. L'évolution du contenu de l'ordre public et l'action du juriste.	381
---	-----

TROISIEME PARTIE

LA NOTION JURIDIQUE DE L'EVOLUTION MODERNE DU CONTRAT

150. Le contrat et la construction juridique.	387
--	-----

CHAPITRE PREMIER

LE MECANISME GENERAL DE LA TECHNIQUE CONTRACTUELLE. 390

151. Justification de cette recherche. — 152. Les éléments permanents et les éléments variables de la technique contractuelle. Rôle des idées dominantes. — 153. De la volonté, élément permanent du contrat et de la volonté, facteur justificatif des solutions contractuelles. — 154. Du rattachement des éléments techniques du contrat autres que l'accord de volontés aux idées dominantes ; analyse des éléments restrictifs de la force obligatoire des conventions. — 155. La cause, facteur justificatif à l'égard des idées dominantes de la force obligatoire des conventions. — 156. La causa romaine et l'idée d'équité. — 157. La notion de cause chez les canonistes. — 158. La cause dans la doctrine classique. La notion de but. — 159. Cause et motifs. Problème de la valeur de la volonté. — 160. La position des anti-causalistes et le rôle de la cause dans le contrat du Code civil. — 161. La doctrine de M. Maury. — 162. Du caractère mobile du contenu de la cause et de son rôle dans l'évolution juridique du contrat.	390
---	-----

CHAPITRE II

LA SIGNIFICATION JURIDIQUE DE L'EVOLUTION MODERNE DU CONTRAT 422

163. Sur quel doit porter cette recherche. — 164. Les nouvelles idées dominantes et le contenu de la cause. — 165. Les transformations modernes du contrat restent à l'intérieur du cadre contractuel. — 166. Traduction technique des nouvelles solutions contractuelles : extension du contenu de l'incapacité.	422
--	-----

CONCLUSION

167. Prévision et recherche scientifique. — 168. De la valeur pratique des résultats de cette étude. — 169. La méthode expérimentale et la mission du juriste.	438
---	-----

BIBLIOGRAPHIE. 447